

## **PROCES VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU 12 SEPTEMBRE 2023**

Le 4 septembre 2023, le Conseil Municipal a été convoqué pour le 12 septembre 2023 à 18 h 30 à la Mairie.

Le Conseil Municipal était réuni sous la Présidence de M. Gaël ALLAIN. Tous les membres élus étaient présents.

Le quorum étant atteint Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Après avoir adopté à 15 voix le compte-rendu de la séance précédente l'assemblée a étudié les dossiers suivants :

### **RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC 2022 : EAU POTABLE**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil l'obligation de la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service (RPQS) d'assainissement collectif et sur l'eau potable. Ce rapport doit être présenté au Conseil dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné (date limite du 30 septembre).

Monsieur le Maire donne la parole à Florian MALARD qui s'est chargé de la réalisation de ces deux rapports.

Il indique que le rapport est public et qu'il permet d'informer les usagers du service par une mise en ligne sur le site de l'observatoire national des services publics de l'eau et de l'assainissement.

Florian MALARD indique que dans le rapport de l'eau il est indiqué qu'il y a 10 compteurs d'eau de plus que l'an dernier ce qui se traduit par 10 nouvelles habitations sur la commune. Le côté négatif est toujours le même c'est qu'il y a peu de consommation d'eau pour la grande superficie du territoire.

Florian MALARD rappelle que jusqu'à présent la réalisation de ce rapport était déléguée à Bac Conseils pour un montant de 3 000€/an.

La réalisation de ces rapports se fait en interne depuis l'an dernier ce qui représente tout de même un coût en moins pour la commune mais du temps et d'investissement puisque deux après-midis de 3H30 ont été nécessaire pour la saisie de ces deux rapports.

Concernant la saisie du rapport assainissement il est nécessaire de rechercher les informations dans les rapports Véolia mais également ceux de la SATESE sur les STEPs.

Florian MALARD indique qu'à la prochaine réunion trimestrielle avec VEOLIA, il sera nécessaire de les relancer quant à la délivrance des cahier des charges des STEPs (ce qui figure de plus dans le contrat entre la Commune et Veolia)

Après présentation, le conseil municipal, à l'unanimité adopte les rapports sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif 2022 ainsi que celui de l'eau potable 2022.

### **CONVENTION TOUQUAN AVEC LA CCPA**

Monsieur le Maire informe le conseil qu'à partir du 18 septembre 2023, la Communauté de Communes de la Plaine de l'Ain, en partenariat avec la Région Auvergne-Rhône Alpes met en place un service de transport à la demande (TAD) sur les 53 communes du territoire de la CCPA.

Concernant la commune les arrêts de prise en charge seront les suivant :

- Abri scolaire de Champ Jupon (vers la table de ping pong)
  - Abri bus de la Région sur la place de la Mairie
  - Lavoir du haut de Malix
- Pour les arrêts de dépose :
- EHPAD La Maison à soie
  - Arrêt de la Région en gare
  - Abri bus de la Région sur la place de la Mairie

Plusieurs conseillers s'interrogent sur ces différents arrêts de prise en charge et de dépose, à savoir s'il est possible par exemple qu'une personne de Malix puisse réserver le TAD afin de se rendre à Intermarché à St Rambert et puisse de nouveau réserver le trajet retour et être déposer à Malix au Lavoir du haut. Les explications de la CCPA manquent de clarté.

Monsieur le Maire informe qu'une demande sera formulée auprès du service mobilité de la CCPA afin d'avoir plus de précision. Dès leur réponse celle-ci sera communiquée à l'ensemble du conseil.

Le conseil municipal autorise à l'unanimité, le Maire à la signature de la convention de mutualisation avec la CCPA.

### **SUBVENTION : FONDS BARNIER POUR LE PROJET DE SECURISATION DE LA FALAISE**

Monsieur le Maire informe qu'une aide financière peut être sollicité auprès de la DDT01 Unité Prévention des risques dans le cadre du Fonds de Prévention des Risques Naturel Majeurs pour un montant de 44 799.63€ HT.

Précédemment un dépôt de dossier a également été fait auprès du Département de l'Ain dans le cadre de la contractualisation 2024 au titre des Equipements de proximité pour un montant de 26 879.78€ HT.

Le restant à charge de la commune pour ce projet sera de 17 919,84 € HT.

Le conseil municipal approuve cette demande de subvention.

### **RECENSEMENT 2024 : CREATION DE POSTES (AGENTS RECENSEURS /COORDONNATEUR) ET REMUNERATION**

Monsieur le Maire rappelle que le recensement de la population est prévu sur la commune en 2024 sur la période de mi-janvier à mi-février, d'où la nécessité de créer des emplois d'agents recenseur et d'un coordonnateur communal afin de réaliser les opérations de recensement. Il appartient à la commune de recruter 3 agents recenseurs et 1 coordonnateur communal et de fixer la rémunération des agents.

Les 3 agents recenseurs seront Solène FUENTES-EXPOSITO, Martine ELAIN et Pierre GRIMOIN. Catherine LACOUR assurera le poste de coordonnateur communal.

Concernant la rémunération, les élus ont connaissance de la rémunération attribuée lors du dernier recensement de 2018 et Monsieur le Maire propose d'augmenter de 10% la rémunération des 4 agents par rapport à la rémunération proposée de 2018.

Georges CHARVET intervient afin de signaler qu'il est important que les résidences secondaires soient recensées sur la commune. Il propose que les élus se mobilisent pendant le recensement pour apporter les informations et sensibiliser les habitants de l'impact du recensement.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité la création de ces 4 postes pour l'opération de recensement ainsi que la rémunération attribuée à chacun.

### **FACTURATION EAU LOCATAIRE**

Monsieur le Maire reprend la délibération du 28 novembre 2016 décidant de facturer aux locataires des bâtiments communaux Mairie-Ecole Maternelle et Ecole primaire leur consommation d'eau.

Il est nécessaire de re définir les modalités de facturation car celles-ci sont obsolètes.

La relève de la consommation inscrite au compteur individuel de chaque logement sera effectuée par un agent technique 2 fois par an.

Il est proposé que le barème appliqué pour les locataires serait le même que celui appliqué aux abonnés de la commune. Seule différence au niveau du montant de l'abonnement celui-ci est divisé par le nombre de logements + une part pour la commune (école maternelle/commune/appartement de secours). La révision de ces tarifs sera appliquée suivant l'évolution tarifaire des différents postes en janvier de chaque année.

<b><u>DESIGNATION</u></b>	<b><u>MONTANT EN € HT</u></b>
Abonnement	5.98
Consommation (part distributeur)	1.6864
Consommation (surtaxe communale)	0.80
Préservation ressources eau Agence de l'Eau	0.1096
Eaux Usées (part communale)	1.05
Lutte contre la Pollution (Agence de l'Eau)	0.28
Modernisation réseau collecte (Agence de l'Eau)	0.16
TVA	5.50

Le conseil municipal approuve dans sa totalité les nouvelles modalités de facturation concernant l'eau pour les locataires des appartements communaux.

## **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### ➤ **Projet hôtel à l'ancienne maison de retraite**

Monsieur le Maire informe le conseil d'être en lien avec le futur acquéreur et que le projet est toujours d'actualité.

### ➤ **Acquisition et démolition Rue de la Gare**

Monsieur le Maire informe que l'EPF saisie pour ce dossier, vient d'obtenir l'accord de vente du dernier propriétaire. Ainsi tous les immeubles sauf celui en procédure d'abandon manifeste sont en cours d'acquisition auprès du notaire en charge de cette affaire.

### ➤ **Cité Cleyzeau**

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a quelques mois un promoteur immobilier a fait une proposition de construction à la commune qui avait favorablement reçue.

Le promoteur immobilier se doit de rechercher un bailleur social. La commune est en cours d'acquisition du tènement auprès de l'EPF.

### ➤ **Sens de circulation Rue de la Gare et une partie de la Rue Centrale**

Monsieur le Maire souhaite constituer un groupe de travail afin d'envisager toutes les possibilités quant à la modification du sens de circulation dans la Rue de la Gare et une partie de la Rue Centrale. Suite aux différents accidents survenus durant l'été, une solution doit être apportée afin de sécuriser la circulation piétonne et automobile. Stéphanie AMOURIQ, Georges CHARVET, Christian SAVOI, Jean-François BONIN et Malika BOUMIR doivent travailler sur ce projet.

Monsieur le Maire informe le conseil qu'un rendez-vous avec le Département a lieu ce vendredi 15 septembre afin d'obtenir des conseils de leur part quant à ce projet de sens unique.

Florian MALARD intervient sur une demande qu'il a formulé auprès de la Région concernant la gare de Tenay. Plusieurs anomalies ont été signalées, notamment une mauvaise indication concernant les deux arrêts de bus, absences d'affichages d'horaires (en gare et à l'arrêt de la place de la mairie), un cheminement avec marquage au sol est demandé. L'éclairage du passage piéton est un projet qui a été redonné à la commune (projet mené par Jean-François BONIN). Il est difficile d'obtenir des réponses puisque ce chantier a été mené par le Département initialement et entre temps la Région a repris la compétence du transport.

### ➤ **Système de chaufferie bois/commande groupée de fioul**

Monsieur le Maire indique avoir eu un rendez-vous avec l'organisme ADEM mandaté par le Département et la CCPA afin d'évaluer les besoins de différentes communes quant à l'installation de chaufferies bois centralisées afin de réduire les coûts.

Une demande a également été reçue en mairie afin de procéder à un regroupement de commande pour le fioul. Différentes questions ont été formulées auprès de nos fournisseurs (organisation/facturation/prix préférentiel suivant le volume commandé...), la commune est dans l'attente de leurs retours.

➤ **Lotissement le Belvédère**

Monsieur le Maire rappelle aux élus avoir rencontré le promoteur lotisseur sur le projet en avril dernier. Ce dernier ayant proposé à Monsieur le Maire de revoir le projet initial de la construction de 6 maisons par 3 maisons avec plus de terrain. Cette proposition avait été acceptée.

Durant l'été, Florian MALARD a été interrogé à plusieurs reprises par le secrétariat de la Mairie quant à des questions de raccordements d'eau potable, eaux pluviales et assainissement sur ces terrains par un particulier. La commune a finalement eu connaissance d'un dossier en cours pour une future vente du terrain à bâtir du promoteur à un seul propriétaire pour la construction d'une seule maison.

Le conseil émet un avis défavorable à cette vente puisque l'intérêt communal n'est plus ce qu'initialement il était prévu avec la construction de 6 maisons puis ensuite 3 et par conséquent l'installation de plusieurs familles.

➤ **Entretien espaces verts**

Monsieur le Maire évoque la possibilité de l'acquisition par la commune de 2 ou 3 moutons afin de faire de l'éco pâturage sur la commune des endroits difficiles d'accès et/ou grandes superficies. Le projet est à mûrir dans l'hiver afin d'envisager des décisions pour le printemps 2024.

Stéphanie CHEVRY demande s'il y a une obligation quelconque quant à l'entretien de parcelles privées. La réponse apportée est qu'un arrêté du Maire peut être prit pour obliger les propriétaires de parcelles privées à effectuer un entretien.

➤ **Eclairage public**

Severine BRUN intervient sur le dysfonctionnement de l'éclairage public à champ jupon. Toute une partie de la Rue de change-pont est éteinte ce qui devient problématique pour les élèves attendant le bus scolaire le matin. Ils ne sont pas visibles. Plusieurs demandes ont été faites depuis plusieurs mois accompagnées de relances mais aucune intervention n'est faite par le SIEA.

Jean-François BONIN se charge de faire une relance au responsable du service afin de demander une intervention urgente pour garantir la sécurité des piétons.

Stéphanie CHEVRY intervient sur une vitesse importante constatée dans la rue de change-pont malgré les différents ralentisseurs sur cette route.

➤ **Végétalisation des Rues**

Monsieur le Maire souhaite voir constituer un groupe de travail concernant la végétalisation des rues. Certains administrés fleurissent leurs balcons, et cela change l'aspect des rues en positif. Il demande à ce que des élus se rapproche de l'association L'Accorderie dont une antenne est sur Tenay et qui est à même de proposer des échanges de graines et autres.

➤ **Obligation de compostage**

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, les communes devront obligatoirement proposer un service de compostage collectif sur la commune. Après renseignement c'est une compétence qui relève de la Communauté de Commune de la Plaine de l'Ain. La CCPA n'a pas plus d'information à ce jour à nous communiquer sur les moyens qui seront mis en place.

➤ **Ecoles**

Une réunion a eu lieu le jeudi 31 août entre les directrices d'écoles, le directeur du CSCA, les élus en charges des affaires scolaires, et le secrétariat de mairie afin de connaître les projets pour l'année scolaire 2023-2024, les différentes actions à mettre en place par les écoles nécessitant une participation financière de la commune.

Le projet de l'Aire Terrestre Educative est en cours de développement pour la classe de CM1-CM2.

Le renouvellement de l'intervention de l'éducatrice sport auprès des élèves de primaire. Le choix du nombre de séance reste à déterminer.

Stéphanie CHEVRY demande si la fête de Noël comme l'an passé est reconduite. La date du 15 décembre avait été bloquée en avance l'an dernier, mais à ce jour aucune organisation n'est programmée.

➤ **Projet entente communautaire**

Une réunion de l'entente communautaire s'est tenue fin août afin de parler du projet de restauration des locaux du CSCA de St Rambert-En-Bugey. Les travaux de réfection des locaux sont d'environ 350 000€, 200 000€ subventionnés par la CPAM, et 150 000€ de reste à charge pour les communes de l'entente. Cela représente environ une part pour la commune de Tenay de 20% soit 30 000€ à prévoir pour le budget 2024.

➤ **Travaux divers**

Coralie GRABIT signale qu'il est important de contrôler la sonorisation de la commune. En effet des haut-parleurs sont positionnés autour de la place de la mairie ainsi que dans certaines rues du centre, mais certains ne fonctionnent pas. S'il doit y avoir des réparations, c'est à prévoir au budget 2024. Carlos PARDO se porte volontaire pour gérer le dossier.

Une réunion de lancement pour la programmation du Khrôma festival 2024 a eu lieu, un appel à bénévoles est fait afin de permettre d'effectuer un rangement dans le local du Sou des écoles et l'ancien local du Foot afin d'enlever les cartons de livres de la bibliothèque, les maillots et coupes de foot.

Concernant la fresque des deux enfants pêcheurs sur le mur des garages Cleyzeau, Coralie GRABIT a demandé au peintre de retoucher les visages des enfants mais il faut prendre en compte qu'il y aura sans doute un supplément facturable. Monsieur le Maire propose une rencontre entre le peintre, Coralie GRABIT et lui. Coralie GRABIT se charge de prendre rendez-vous rapidement avec le peintre afin de revoir les modalités pour retoucher cette fresque.

Concernant les projets de fresques pour l'an prochain, Coralie GRABIT annonce que les deux préaux des écoles seront fait, la façade de la poste, le transformateur de la maison de retraite, tout le contour intérieur de l'école maternelle.

Carlos PARDO propose la façade de l'ancien bureau de tabac.

➤ Evènement

Florian MALARD rappelle à l'ensemble du conseil municipal, la journée de la mobilité proposée par l'association AGatH le samedi 16 septembre. A partir de 13 H et ce jusqu'à 14 H des départs s'effectueront pour la randonnée du train fantôme. A partir de 19 H, un food truck sera installé sur la place de la mairie avec deux groupes de musiques.

Aucune autre question ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à vingt et une heures.

Publié conformément aux lois et règlements en vigueur par Nous, Gaël ALLAIN, Maire de Tenay, le 12 octobre 2023,

Le secrétaire de séance,  
Georges CHARVET



Le Maire,  
Gaël ALLAIN

